

## **Conseil des ministres du 12 mars 2010**

### **DÉFENSE**

#### **Infrastructure d'information géographique.**

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour la coordination d'une infrastructure d'information géographique. L'avant-projet, présenté par le ministre de la Défense Pieter De Crem, transpose en droit belge la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007.

L'infrastructure d'information géographique, dénommée INSPIRE, doit faciliter la prise de décision de l'Union européenne en matière d'environnement ainsi que dans d'autres domaines ayant une incidence sur l'environnement. L'infrastructure d'information géographique en Europe soutient la politique environnementale européenne ainsi que la politique et les activités ayant un impact dans ce domaine.

INSPIRE repose sur les infrastructures d'information géographique exploitées par les États membres. Grâce à INSPIRE, les institutions et les services publics pourront échanger des données géographiques et en informer le grand public européen.

Une collaboration étroite entre l'Etat fédéral et les Régions est nécessaire pour l'exécution de la directive.